

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, *Correspondance gé-
nérale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :
Sur la proposition du ministre de la guerre, 750
militaires, condamnés à diverses peines par des
conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clé-
mence de l'Empereur.
426 d'entre eux ont obtenu remise du restant de
leur peine, et les 324 autres une réduction dans la
durée de leur condamnation.

Le duc de Modène ne se contente pas d'infliger
des peines correctionnelles à ceux qui rentreront
dans le duché après en être sortis ; il veut les con-
traindre à revenir, et, dans ce but, il aurait, dit-
on, adressé des réclamations à M. de Cavour contre
l'enrôlement dans l'armée sarde des émigrés mode-
nais. M. de Cavour aurait répondu par un refus, en
déclarant que le gouvernement piémontais considé-
rait les volontaires italiens comme des émigrés et
non comme des déserteurs.

De toutes parts surgissent des réclamations con-
tre la domination autrichienne en Italie et contre
les occupations militaires que les organes du cabi-
net de Vienne ne craignent pas de représenter
comme tout-à-fait paternelles et particulièrement
avantageuses aux peuples qui la subissent.

Ces prétentions philanthropiques sont réduites à
leur juste valeur, dans une lettre adressée au *Nord*
de Bruxelles, et qui établit que, pour la seule Tos-
cane, l'occupation autrichienne a coûté, en quatre
années, la somme de quarante millions de lire.

L'occupation de Rome, tant par les troupes fran-
çaises que par les troupes autrichiennes, pourrait
bien durer encore plus longtemps qu'on ne s'y at-
tendait. On connaît aujourd'hui le véritable carac-
tère de la démarche faite par le cardinal Antonelli
auprès des deux puissances protectrices.

En demandant l'évacuation, le gouvernement
du Saint-Père n'a pas entendu déclarer qu'il pou-
vait se passer du concours des deux puissances,

mais Sa Sainteté, dans sa bonté paternelle, a voulu
seulement faire disparaître, à ses risques et périls,
une des causes du conflit qui menaçait la paix de
l'Europe.

Il y a plus : si nous devons en croire des corres-
pondances particulières de Rome, le Saint-Père au-
rait expliqué complètement le fond de sa pensée en
faisant savoir, tant à l'Autriche qu'à la France,
qu'en dehors de la question européenne et des
grands intérêts qui s'y rattachent, il verrait au con-
traire avec satisfaction que l'occupation fût prolongée,
au moins pendant quelques mois.

Le ministère anglais ne se rallie pas, ainsi qu'on
l'avait dit, à la proposition de lord John Russell
relativement à la réforme parlementaire.

Plusieurs journaux répètent une nouvelle donnée
par la presse américaine et qui annonce que les
Français et les Anglais établis à la Vera-Cruz se
sont mis sous la protection du commandant de la
station américaine.

Nous nous sommes abstenus de répéter cette nou-
velle de journaux américains, parce qu'elle nous
paraissait invraisemblable : nous apprenons, en ef-
fet, aujourd'hui qu'elle est inexacte.

Le cabinet de Saint-Petersbourg paraît décidé à dé-
fendre énergiquement au sein de la conférence de Paris
la double élection du prince Alexandre-Jean I^{er}. La
Gazette de Saint-Petersbourg, en exposant cette politique,
va plus loin, car elle demande l'admission dans la con-
férence d'un représentant des Provinces-Unies.

Le gouvernement russe vient de défendre l'exportation
des chevaux hors des frontières de la Russie et de la
Pologne. Nous n'avons pas besoin de dire que cette pro-
hibition ne peut léser en rien les intérêts français, mais
il est possible qu'elle soit accueillie avec une satisfaction
médiocre par certains Etats limitrophes de la Russie. —
Charles Bousquet. (Le Pays.)

L'article du *Moniteur*, destiné à rassurer l'Alle-
magne sur les intentions de la France, a été trans-
mis par le télégraphe à Berlin, où il a produit, nous
écrivait-on, le meilleur effet sur l'opinion de la capi-
tale de la Prusse. Il a produit, surtout dans le monde
financier, une impression profonde. « On y trouve,
dit notre correspondant, la confirmation de tout ce

que les journaux impartiaux de l'Allemagne du nord
ont dit sur la situation. La Bourse a monté immédia-
tement, ce n'est que plus tard que de mauvaises
nouvelles de Vienne l'ont fait baisser de nouveau. »

A Londres, l'indécision des principaux organes
de la presse a été plus grande, et quelques réserves
préliminaires ont été faites, en attendant une infor-
mation plus complète. Néanmoins le *Morning-Post*
et le *Morning-Chronicle* ont abordé la note de notre
feuille officielle avec assez de décision pour qu'on
puisse pressentir, dès aujourd'hui, le jugement des
amis de lord Palmerston et des anciens whigs.

Le *Morning-Chronicle* déclare que les assurances
du *Moniteur* prouvent, de la part du gouvernement
de l'Empereur, une déférence scrupuleuse pour
l'opinion publique. « Cette dernière déclaration im-
périale, fait remarquer avec raison la feuille an-
glaise, est plus importante qu'aucune des précédentes,
parce que, pour la première fois, la France s'ex-
prime d'une manière explicite, sous une forme
officielle, sur les motifs de sa conduite en Italie. La
France, y est-il dit, s'est occupée d'examiner la
situation alarmante des affaires en Italie, unique-
ment pour l'améliorer, de concert avec ses alliés,
et dans l'intérêt de la tranquillité européenne. Il est
impossible de montrer un désir plus sincère de dé-
brouiller pacifiquement les difficultés existantes et
d'empêcher de nouvelles complications qui sont
toujours la conséquence d'un défaut de prévision et
de décision. »

La feuille anglaise soutient également que la ré-
primande adressée aux petites puissances alleman-
des inféodées à l'Autriche est parfaitement méritée,
et que les avertissements contenus dans l'article de
notre feuille officielle seront sérieusement écoutés.
Tout semble donc confirmer les espérances que l'ap-
parition de cet article nous avait inspirées.

Lord Cowley est arrivé mercredi, à 10 heures 1/2
du soir, à Paris. Il a été reçu le lendemain par M.
le comte Walewski et par l'Empereur.

Les conférences s'ouvriront la semaine prochaine,
mais le jour n'est pas encore fixé. — Havas.

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

(Suite.)

M. Colmann, en faisant son entrée, s'efforça de pren-
dre une desinvolture anacréontique. Il fut très-étonné de
trouver une femme d'un extérieur simple, et dont l'air
froid et réservé le déconcerta.

— Vous m'avez écrit, Monsieur, dit Maria, et je vous
remercie. Mais j'en suis encore à comprendre votre but.

— Mon but?... Mais... il me semble... je croyais...

— Non, en vérité. Si cependant je puis vous être utile,
je m'empresse...

— Hein ? quoi ? Est-ce que vous pensez, Madame,
que je viens vous demander quelque service ? Un homme
comme moi !

— C'est bien Monsieur Colmann que j'ai le plaisir de
voir ?

— Oui, Colmann en personne, ancien banquier et ca-
pitaliste.

— Voilà une qualité précieuse ; je vous en félicite,
Monsieur.

— Tenez, arrivons au fait. Madame, je suis célibataire,
fort riche et très-ennuyé.

— Absolument comme moi... sous ce dernier rap-
port.

— Serait-il possible ! une aussi charmante personne
que vous ! Lorsque tant d'hommages sont déposés à vos
pieds !

— Ce sont peut-être ces hommages-là qui me fatiguent :
des compliments, des flatteries, du luxe, des plaisirs,
toujours la même chose !

— Mais c'est votre élément. Vous faudrait-il par has-
ard une mansarde ou une chaumière ?

Colmann rit bruyamment de sa propre idée.

— A vrai dire, je m'y trouverais malheureuse.

— Pardieu ! je savais bien... La splendeur de l'entou-
rage devient un besoin aussi impérieux que le boire et
le manger. Ennuï pour ennui, il vaut mieux bâiller sous
des lambris dorés que sous des solives en pente. Voulez-
vous écouter une proposition franche ? si nous unissons
nos deux ennuis ?

M^{me} de Rochemore partit d'un éclat de rire.

— Est-ce que cette proposition est bouffonne ? dit Col-
mann un peu mortifié.

— Nullement. Elle est très-flatteuse pour mon amour-
propre. Mais....

— Mais ?

— Je ne sais pas prendre des partis si prompts et si
décisifs.

— Vous n'êtes pas comme moi, Madame, je suis ex-
péditif en affaires.

— En affaires de banque, soit. Ici la réflexion est au
moins nécessaire.

— C'est cela, réfléchissez. Mais ayez soin de mettre
sur le bordereau de vos réflexions une maison de cam-
pagne meublée dans le dernier goût, un petit hôtel artis-
tique, une calèche...

— J'en ai déjà une.

— On n'en a jamais trop. Enfin le chapitre des fan-
tastiques.

— Prenez-y garde, celui-là n'a pas de limites.

— Je ne crains rien.

— Décidément vous êtes archi-millionnaire. Mais.....

— Encore !

— J'ai un faible pour le marquis de Montglars.

— Fi donc ! un suffisant ! un aristocrate ! un niais !

— N'est-il pas votre ami ?

— Oui, ce qui ne m'empêche pas d'être véridique à
son égard.

— En effet, vous avez une sincérité amicale..... que
j'admire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 15 mars. — Les nouvelles de Naples du 12 apprennent que le roi a subi l'opération d'une incision à la cuisse; Sa Majesté a toujours la fièvre. Le duc de Calabre préside le conseil des ministres dans les questions ordinaires.

Londres, 15 mars. — Le *Morning-Post* prétend que le bruit court que la mission de lord Cowley n'a produit aucun résultat positif.

Le *Morning Herald* parle d'un autre bruit d'après lequel lord John Russell promettait, dans le cas de la formation d'un nouveau cabinet, le ministère des finances à M. Bright; les colonies à M. Gibson, le bureau des Indes à M. Ayrton; le commerce à M. Rœbuck, et les travaux publics à M. Horsman.

Berne, 16 mars. — Des masses de conscrits lombards désertent, passant de la Valteline par les cantons grisons, pour se rendre en Piémont.

Les autorités autrichiennes en Valteline ont transporté toutes leurs caisses et leurs papiers à Sondrio, chef-lieu de la province. — Havas.

Londres, 16 mars. — Les nouvelles de Corfou, en date du 10, annoncent que le gouvernement a prorogé le nouveau parlement, après dix jours de discussions passionnées.

Madrid, 16 mars. — Dans la séance d'aujourd'hui, le congrès, à l'unanimité, a pris en considération la proposition de mettre en accusation, devant le Sénat, M. Estevan Collantes, ancien ministre des affaires étrangères.

Madrid, 16 mars. — Les nouvelles de Lisbonne d'aujourd'hui annoncent que la démission du ministre a été acceptée, et que le duc de Tarceira est chargé de la formation du nouveau cabinet. — Havas.

NOUVELLES DE COCHINCHINE.

Nos dernières correspondances de Hong-Kong sont du 29 janvier, celles de Manille du 24 et celles de Tourane du 8 janvier. A cette date, la situation du corps expéditionnaire était très-satisfaisante. Les pluies avaient recommencé en Cochinchine, mais avec moins d'intensité que pendant le mois de novembre.

L'armée annamite, après avoir disparu pendant près d'un mois, était revenue vers le milieu de décembre, et avait repris ses anciennes positions. Elle avait construit autour du camp allié et à une distance d'environ 3 kilom., une ceinture de petits forts et de redoutes qu'on ne pouvait laisser établir et armer impunément. L'amiral, dans cette position, a exécuté plusieurs sorties qui ont toujours été heureuses. Deux fois dans ces sorties, les Cochinchinois ont fait une vigoureuse résistance, mais ils ont dû céder devant le courage et le mérite des troupes alliées.

Les Annamites, dans ces différents combats, ont perdu beaucoup de monde et on leur a enlevé quatorze canons et un matériel considérable. Parmi les morts se trouvent un mandarin, neveu de l'empereur, qui commandait l'artillerie ennemie, ainsi que plusieurs officiers supérieurs dont il a été facile de constater le grade et la dignité. On a fait également un certain nombre de prisonniers qui ont été amenés au camp français où ils sont par-

faitement traités. On doit, dit-on, les envoyer prochainement à Manille, où ils seront retenus jusqu'à la paix. A la suite de ces différents combats, dans lesquels les troupes alliées se sont distinguées d'une manière toute particulière, l'armée annamite s'est retirée dans la direction du Phatoua. Elle ne paraît pas, pour le moment, vouloir recommencer la lutte.

L'avis à vapeur le *Prégent* est arrivé le 3 de la côte du Tonking où il avait été envoyé pour secourir les missionnaires victimes des persécutions qui sévissent en ce moment dans le pays. Il a ramené plusieurs dominicains espagnols qui, étant attachés à des missions rapprochées du littoral, ont pu se rendre à bord. Les nouvelles des missions françaises situées plus avant dans l'intérieur des terres étaient toujours très-mauvaises. Les satellites de l'empereur brûlaient tous les villages rapprochés de nos chrétientés, et emmenaient dans les prisons de la capitale, non-seulement les hommes, mais encore les femmes et les enfants. Il faut remonter aux années les plus néfastes pour trouver l'exemple d'aussi terribles persécutions. Aux dernières dates, la mort de Mgr Retord, qui est parvenue en France par la voie de Manille, était connue des troupes alliées sur lesquelles elle a produit la plus vive impression. Un service funèbre a été célébré au camp par l'aumônier en chef de la division navale, pour le repos de l'âme du vénérable prélat, dont la perte inspire des regrets universels. Un monument de forme pyramidale et digne de sa mémoire lui sera élevé sur les hauteurs de Tiencha.

L'amiral Rigault de Genouilly, dont le zèle et le dévouement sont au-dessus de tout éloge, continuait à faire les dispositions nécessaires pour la grande attaque contre Hué, qui n'aura lieu qu'au mois de février ou dans les premiers jours de mars. Il venait d'apprendre, aux dernières dates, l'arrivée à Hong-Kong de M. Deroulède-Dupré, chef de bataillon du génie, ancien aide-de-camp du général Charon, président du comité des fortifications.

Cet officier supérieur va prendre le commandement en chef des troupes du génie, en remplacement du capitaine Labbé, mort à Tourane; l'amiral venait également d'apprendre par les dépêches de France l'envoi des renforts que la corvette à vapeur le *Duchayla* va transporter à Tourane. Ces renforts arriveront pour l'époque des grandes opérations contre la capitale de la Cochinchine.

On venait d'acheter, pour le compte de la division navale, les goëlettes à vapeur la *Lily* et la *Rose*, construites à Macao. Ces deux bâtiments, par leurs excellentes qualités nautiques, par leur faible tirant d'eau, sont appelés à rendre de très-bons services. On avait en outre affrété, pour le service des vivres, deux navires du commerce, le *Canrobert* et la *Ville de Bâle*, et continué l'affrètement du transport à vapeur anglais *Scotland*, dont le commandement a été donné à un Français, M. de Laferté. Ces différentes mesures ont augmenté les moyens et les ressources du corps expéditionnaire.

On a établi à Tourane un dépôt de charbon de terre, pour les besoins de la division navale, et on attendait de France un transport à voile, la *Ville de Cherbourg*, nolisé par la marine, et qui doit

rapporter en Cochinchine un chargement de Cardiff.

Les fortifications de Tourane étaient terminées. Elles sont magnifiques et mettent le camp à l'abri de toute attaque sérieuse. Leur armement sera complété au moyen du matériel envoyé de France, et sous la direction de M. Corréard, capitaine d'artillerie de marine, qui commande les détachements embarqués sur le *Duchayla*.

Il y avait eu pendant les mois de décembre et de janvier de très-gros temps dans la mer des Indes, et nous apprenons par les derniers avis que le *Macassar*, de 1,100 tonneaux, avait péri le 18 janvier dernier sur l'îlot Brill, à l'entrée du détroit du même nom. La ville et le port de Singapor ont été, vers cette époque, ravagés par un ouragan terrible; deux navires anglais ont fait naufrage à l'entrée même de la rade. — A. Renaud. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

On ne saurait, dit le *Courrier du Havre*, apporter trop d'attention dans le choix des substances qui entrent dans la composition des mets; beaucoup de cuisiniers, sur ce point, ne se rendent pas exactement compte de l'importance des fonctions culinaires et de la responsabilité qu'elles peuvent entraîner. Une erreur de leur part suffit pourtant pour mettre sérieusement en danger les jours de leurs maîtres.

Ainsi, ces jours derniers, toute une famille de notre ville a failli périr victime d'un empoisonnement dans les circonstances suivantes :

Les époux X..., boulangers, étaient à table avec leurs deux garçons, le potage venait d'être enlevé; chacun en avait pris sa part ordinaire, excepté toutefois le mari qui s'était contenté de quelques cuillérées.

Quelques instants après, la femme fut saisie de violentes douleurs d'estomac, douleurs auxquelles elle n'était jamais sujette; ensuite, après s'être levée de table, des vomissements se déclarèrent; il en fut de même des deux garçons dont l'indisposition fit concevoir quelques inquiétudes. Mais grâce aux soins qui leur furent prodigués, on n'a pas eu de suites regrettables à déplorer.

Mais quelle était la cause de cette indisposition simultanée ?

On suppose que de la ciguë aura été, par inadvertance, prise pour du persil, comme cela n'arrive que trop souvent.

— On lit dans l'*Echo de l'Aveyron* :

« Encore un de ces malheureux accidents qui, depuis longtemps, se renouvellent avec une déplorable fréquence. Le nommé Lacout, du village de la Vidalie, était en chasse, le 27 février, sur le territoire de la commune de Complobat. Il tire un lièvre, le tue, ramasse la pièce de gibier et s'arrête pour charger le canon qu'il vient de tirer. Avant de mettre la poudre, il souffle dans le canon vide, sans s'apercevoir probablement que le second coup était armé. Au même instant, rapide comme l'éclair et fremissant d'impatience, arrive le chien, qui, en bondissant autour de son maître, touche la batterie du fusil... Le coup part, et le malheureux chasseur tombe raide mort. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Guiot, capitaine instructeur à l'Ecole, vient d'être nommé chef d'escadrons dans un régiment en Afrique.

Nous trouvons dans le *Moniteur* que l'Empereur, par un décret du 14 mars, a promu au grade de colonel, dans le 82^e de ligne, M. Alfred-Alexandre-

— Ah! Madame, agrérez-moi, et je sens que mon ennui s'envolera bien vite.

— On verra. Connaissez-vous le préfet de police ?

— Il est un de mes intimes. Pourquoi cette question ?

— Parce que.

— Mais enfin ?

— J'aurai peut-être besoin de sa protection contre un homme...

— Vous frissonnez ?

— Rien... un souvenir.

— Mettez-moi à l'épreuve, dit Colmann d'un ton chaleureux; mon temps, ma personne, ma fortune, mon crédit, tout est à vous. Voilà mon programme.

— Il est séduisant.

— Que décidez-vous ?

— On verra.

La négociation en était à ce point lorsque, au grand déplaisir de M. Colmann, on annonça M. Blémont. L'ex-banquier voulut se lever.

— Restez donc, dit à demi-voix Maria; ce n'est que mon propriétaire.

M. Blémont s'avança du pas magistral qu'on lui avait toujours connu. C'était un homme de cinquante ans environ, au visage haut en couleur, entièrement rasé, cravate blanche comme un avocat, redingote noire boutonnant droit, chapeau en mérinos, gants de filonelle, quel-

que chose qui tenait le milieu entre le clerc et le laïque, entre le margaillier et l'agent d'affaires.

En saluant Maria, M. Blémont dirigea de côté sur M. Colmann ses gros yeux investigateurs. Il flairait un mécano.

— Puis-je savoir, dit M^{me} de Rochemore, ce qui me vaut l'honneur de votre visite? Auriez-vous une réparation à me proposer ?

— Dieu merci, Madame, s'empressa de répondre le propriétaire en s'installant dans un fauteuil qui lui était indiqué d'un geste gracieux, ma maison est en excellent état. Depuis les caves jusqu'aux combles, rien n'y souffre, et je crois que peu de propriétaires veillent aussi soigneusement que moi à l'entretien.

— Oh! je vous rends justice, Monsieur Blémont.

— Je suis comme cela, moi! ma conscience avant tout. J'aime mieux que cette maison me rapporte à peine ce qu'elle me coûte par an.

— Cependant il ne faut pas en mettre du vôtre. Ce serait faire la guerre à vos dépens.

Notre homme sentit le trait; il se mordit les lèvres et dit, après avoir légèrement toussé par manière d'exorde:

— Il est des nécessités rigoureuses qu'on doit subir lorsqu'on ne peut les conjurer. De ce nombre sont les charges qui pèsent sur moi; ces charges sont très-lourdes; chaque jour je suis obligé d'étendre mes aumônes, et mon revenu n'est plus en proportion avec les distri-

butions charitables que j'ai à faire. Vous ne serez donc pas surprise, Madame, si, dans l'intérêt de mes pauvres, je viens vous proposer une petite augmentation sur votre loyer.

— Ah! une augmentation?... Si elle est petite...

— Presque rien, douze cents francs.

— C'est quelque chose, dit Colmann.

— Pour un autre, mais pour Madame!

— Pour moi aussi; je ne me suis pas encore découvert un oncle d'Amérique.

— Veuillez songer, Madame, qu'il est peu de propriétaires aussi tolérants que moi; on n'accorde pas partout le droit de donner des soupers bruyants, comme celui d'hier... lequel souper a été suivi d'une crise qui a mis toute ma maison en révolution...

— C'est-à-dire que ce souper me coûtera un bon prix.

— Vous ne connaissez pas mon esprit de tolérance. Je sais que la jeunesse aime le plaisir... J'ai été jeune avant d'avoir compris les vanités de ce monde... Mais, enfin, pour revenir à ma proposition, je la crois légitime et vous prie d'y réfléchir.

— Madame, dit Colmann, peut réfléchir également à certain hôtel où elle est attendue. Je suis propriétaire comme vous, Monsieur, et tout à l'heure je traitais avec Madame d'un appartement complet.

M. Blémont se redressa, piqué au vif.

Cécile Becquet de Sonnay, lieutenant-colonel au 91^e de ligne.

On écrit de Tunis au *Moniteur* :

« Depuis un mois, M. Beulé est établi sur les ruines de Carthage, où il a entrepris, à ses propres frais, des fouilles considérables. C'est Byrsa, l'antique acropole de Carthage, qui est le but de ses recherches. M. Léon Roches, notre consul général, lui a procuré toutes les facilités désirables et suit ses travaux avec une amitié vigilante. M. Beulé prétend retrouver non-seulement des monuments romains d'une grande importance, mais des ruines puniques échappées aux soldats de Scipion. Déjà, en effet, à quarante et cinquante pieds au-dessous du sol actuel, on voit sortir de terre des constructions gigantesques, des pierres circulaires, des sortes de tours enfouies sous les cendres, les charbons, les débris les plus lamentables. M. Beulé, qui connaît tous les pays classiques, avoue lui-même aux visiteurs n'avoir rien vu de semblable jusqu'à ce jour.

» Sur un autre versant de la montagne, exactement au-dessous de la chapelle consacrée à Saint-Louis, apparaissent des voûtes, des coupes avec des compartiments ornés de stuc, des murs merveilleusement conservés. Tout annonce un édifice vaste et richement orné; mais il y a tant de milliers de mètres cubes de terre à extraire, que l'on se demande si les ressources d'un particulier pourront y suffire. Ce qui est certain, c'est que voilà un éclatant démenti donné à l'histoire et à l'opinion qui, se réglant sur l'histoire, déclarait qu'il ne restait plus une pierre de Carthage. L'Angleterre, qui fait des fouilles depuis trois ans, n'a trouvé encore que des mosaïques romaines ou byzantines. Ce qui ne réjouit pas moins la colonie française, c'est que les découvertes de M. Beulé se font exclusivement sur le territoire que l'ancien bey de Tunis a concédé à la France, lorsqu'une chapelle commémorative a été élevée à Saint-Louis. »

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 17 mars :

Un sinistre considérable a ému hier les habitants d'Angers. L'importante fabrique de tuyaux en bois et coltar de MM. Trotier frères, Schwepé et C^o a été complètement dévorée par les flammes. Cette industrie, imaginée à Angers et dirigée avec autant de sagesse que d'habileté, avait pris peu à peu une extension considérable. Elle était en pleine activité, et les commandes affluaient de tous côtés, autant de l'étranger que de l'extérieur.

Hier matin, vers neuf heures et demie, pendant le déjeuner des ouvriers, la matière en ébullition dans une des chaudières de l'atelier de pénétration des bois, se souleva. Dans de semblables circonstances, qui ont lieu journellement, on la réduit par l'addition de l'huile froide. Malheureusement, le soulèvement fut plus rapide qu'à l'ordinaire; la matière, éminemment combustible, communiqua avec le foyer, et prit feu avec une telle vivacité, que l'ouvrier, chargé de la surveiller, n'eût même pas le temps de prendre la carnassière dans laquelle se trouvaient ses vivres et ses affaires.

En un clin d'œil et comme par miracle, le feu se propagea avec une ardeur exceptionnelle au milieu

de cette masse de bois de sapin pénétrés d'huile et enduits de goudron qui encombraient l'établissement.

Quelque prompts, quelque intelligents que furent les secours, on ne parvint à arracher au fléau que des bois d'approvisionnement. Dans la maison d'habitation, on put mettre à l'abri les papiers de comptabilité et le mobilier du concierge, dont la femme malade fut portée dans le voisinage.

Un moment on craignit l'explosion de la chaudière de la machine à vapeur qui sifflait avec une rare intensité. Mais le mécanicien, dont le dévouement a été exemplaire, avait prévu le danger en soutenant l'ouverture des soupapes. D'ailleurs les poids de charge étaient en plomb et leur fusion a achevé de rendre la sécurité.

Une flamme immense entourée d'une épaisse fumée noire s'élevait au-dessus du foyer. La population d'Angers s'est portée en foule vers le lieu du sinistre. Toutes les autorités de la ville, la compagnie des pompiers, les élèves du grand séminaire et de l'école impériale des arts et métiers, ainsi que la gendarmerie et les troupes de la garnison ont rivalisé de zèle dans cette triste circonstance. L'usine était isolée dans la campagne; on n'a donc pas eu à se préoccuper d'autres habitations. On a dû faire la part au feu, malheureusement trop large au milieu de toutes ces matières combustibles. Dans la nuit, la flamme s'élevait encore des foyers incandescents.

La perte dépasse 300,000 fr.; une partie seulement était assurée.

Le courage des directeurs de cet établissement nous garantit sa résurrection prochaine. Mais en attendant, environ 80 ouvriers vont se trouver sans travail. C'est sur la position critique de leurs familles que nous appelons l'intérêt public.

On n'a eu à déplorer qu'un accident qui a eu lieu en dehors de l'établissement. Au milieu de la foule qui se pressait sur la route, un cavalier a renversé un militaire qui a été fortement contusionné.

LOUIS TAVERNIER.

L'Audience assure qu'on recueille en ce moment, au ministère de la justice, des documents sur le régime des tribunaux de commerce; sur les lacunes signalées, soit par l'administration judiciaire, soit par les conseils généraux, sur les modifications que réclament les intérêts des justiciables.

L'extension du tribunal consulaire de Marseille peut être considérée comme un premier pas fait dans cette voie réformatrice. On parle, entre autres mesures projetées, de l'adjonction d'un organe du ministère public aux membres des tribunaux de commerce.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

M. le comte de Pourtalès a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience publique, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse.

M. le comte de Pourtalès a remis en même temps à Sa Majesté une lettre autographe de S. A. R. le prince de Prusse régent.

L'Empereur était entouré de ses officiers de service. M. l'envoyé de Prusse a été conduit au palais des Tuileries dans une voiture de la Cour, avec le cérémonial accoutumé.

Turin, le 17 mars. — Suivant les lettres des frontières, les Autrichiens auraient commencé les préparatifs pour miner le pont de Buffalores sur le Tessin.

Le nombre des volontaires qui se sont enrôlés dans l'armée sarde dépasse 6,000.

Lisbonne, 17 mars. — Le nouveau ministère a été formé aujourd'hui et se compose du duc de Terceira, président du conseil et ministre de la guerre; M. Fontès, ministre de l'intérieur; M. Ferrao, à la justice; M. Ribeiro aux finances; M. Serpa, aux travaux publics et M. Ferreira, à la marine.

Marseille, le 18 mars. — Les nouvelles de Naples sont en date du 15 mars.

Les fonds à la Bourse de Naples avaient monté à 115 1/2, sur le bruit d'une amélioration survenue dans la santé du roi; mais l'état de l'auguste malade ayant empiré et l'opération pratiquée n'ayant pas suffi, le cardinal Riario avait ordonné des prières publiques, ce qui avait causé une baisse de 2 % sur les fonds.

Le roi de Prusse était arrivé à Naples. — Havas.

PÂTE DE REGNAULT AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Étranger. (565)

TAXE DU PAIN du 16 Mars.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

BOURSE DU 17 MARS

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 67 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 94 10.

BOURSE DU 18 MARS.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 68 03

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 94 25

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Il se peut, Monsieur, que le vôtre soit moins cher. Permettez-moi de ne pas entrer dans ces sortes de marchés.

— Ne vous fâchez pas, dit Maria en l'apaisant du geste; je suis bien chez vous et j'y resterai avec l'augmentation.

Ce fut au tour du banquier de faire une grimace.

— Peut-être, ajouta Maria en se tournant vers lui, irons-nous bientôt voir votre cottage.

M. Colmann redevenait radieux. M. Blémont n'était pas moins satisfait.

— Je savais bien que ma demande trouverait accès auprès de vous. Il est consolant pour un propriétaire raisonnable d'avoir des locataires qui allègent le poids de ses sacrifices. Ah! s'il en était toujours ainsi!... Mais on a des non-valeurs, et c'est terrible!... Là-haut, par exemple, ce misérable peintre qui me doit son dernier terme échu et m'occupe un atelier magnifique dont Guddin ou Horace Vernet se contenterait!

Maria sonna vivement.

— Sophie, dit-elle, allez tout de suite voir si M. Delaunay a achevé de vernir mes deux tableaux, et priez-le de me les descendre.

Cet ordre stupéfia le propriétaire. Avant que M. Blémont fût remis du coup de théâtre, Stéphane apparaissait, tenant ses toiles toutes brillantes dans leurs cadres neufs. Colmann le reconnut pour l'artiste qui lui avait été re-

commandé et qu'il avait éconduit.

— Mon cher voisin, dit affectueusement Maria, je vous suis obligée de votre empressement. J'étais impatientée de posséder vos deux scènes de *Jocelyn*.... Elles sont ravissantes, voyez donc, Messieurs! Je trouve que cela fait du bien de contempler d'aussi bonne peinture. Donnez-nous votre avis, Monsieur Blémont....

— C'est parfait, parfait; malheureusement *Jocelyn* est à l'index....

— Il n'y sera pas ici. Et vous, Monsieur Colmann, vous qui protégez les arts....

L'ex-banquier jugea à propos de s'extasier.

— C'est admirable! répondit-il; mais déjà j'avais apprécié M. Delaunay: il ne tient qu'à lui de faire immédiatement pour moi deux portraits....

— Monsieur, vous êtes trop bon.

— Oui, le portrait de mon superbe terre-neuve *Croc-d'Aïrain* et de mon alean favori *Marc Farlane*.

— Du tout, du tout, s'écria M^{me} de Rochemore, ses pinceaux sont dignes d'un meilleur emploi.... M. Delaunay fera mon portrait.

— Ah! Madame!... balbutia Stéphane, qui depuis son arrivée, s'était senti ébloui.

— Nous commencerons dès aujourd'hui, ajouta celle-ci. Cela m'occupera; je ne sortirai pas. La proposition vous convient-elle, mon voisin?

— Je suis à vos ordres.

— Bien parlé. Vous m'excuserez, j'espère, si je paie d'une manière indigne d'eux vos jolis tableaux. L'amitié entrera en compensation.

Elle plaça un billet de mille francs dans un magnifique porte-monnaie, en disant :

— Gardez le contenant et le contenu.

Et comme Stéphane hésitait, elle lui prit la main avec une vivacité gracieuse et y mit le porte-monnaie.

L'artiste remercia noblement; il y avait en lui une émotion étrangère à la question d'argent.

— Allons, Messieurs, dit alors Maria, je vais vous congédier. Il faut que je songe à ma toilette de portrait. Nous nous reverrons, Monsieur Colmann. Je vous attends, Monsieur Delaunay.

Le propriétaire s'arrangea pour sortir avec Stéphane, et l'arrêtant par le bras.

— Je suis heureux, dit-il, de ce qui vous arrive. Les arts ont besoin d'être encouragés. J'ai toujours pensé que vous réussiriez. Et comme on a l'esprit tranquille et l'inspiration facile lorsqu'on sent qu'on ne doit rien à personne!... J'entre chez moi un instant prendre la monnaie de mille francs, et de là je monterai chez vous, n'est-ce pas? avec la quittance de loyer. Excusez-moi de saisir ainsi la balle au bond, selon l'expression proverbiale; mais que voulez-vous? j'ai tant de pauvres!...

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BOBIN, avoué à Saumur, et de M^e LEROUX, notaire en la même ville.

VENTE

Aux enchères publiques,
D'UN TERRAIN

Situé à Saumur,
Rue du Champ-de-Foire,
Appartenant à M. Guillaume Delalande.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet par jugement, le dimanche 10 avril 1859, à midi.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Un terrain, ayant dix mètres de façade au nord et au midi, sur le Champ-de-Foire et sur la rue du Champ-de-Foire, contenant en superficie trois cent quatre-vingt-un mètres, à la suite d'un terrain appartenant au sieur Dupays, et ayant fait partie d'un plus grand terrain en jardin qui appartenait à M^{me} Guioit-Bodineau, ledit terrain joignant au nord la rue du Champ-de-Foire, au couchant M. Dupays et au levant M. Bougain.

Ce terrain est entièrement renfermé de murs.

Mise à prix quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

PROCÉDURE.

L'adjudication aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Saumur, le dix février mil huit cent cinquante-neuf, sur la requête présentée par M. Guillaume-Théobald Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, agissant comme syndic de la faillite de M. Guillaume Delalande, entrepreneur, demeurant aussi à Saumur, ayant M^e Bodin pour avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : soit à M^e LEROUX, notaire, dépositaire du cahier des charges, soit à M^e BOBIN, avoué poursuivant.

Fait et dressé par ledit M^e BOBIN, avoué à Saumur, le 16 mars 1859.
(124) Signé: R. BOBIN.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Du 19 décembre 1858.

SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix mars mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, la dame Marie Salzay, épouse du sieur Jean Dugué, carrier, avec lequel elle demeure à Saint-Cyr-en-Bourg, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué licencié soussigné, le dix-huit mars mil huit cent cinquante-neuf.
(125) Signé: LABICHE.

Etude de M^e MAUBERT, huissier-audencier à Saumur.

Grande Vente Mobilière

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 20 mars 1859, à midi précis, et jours suivants, au lieu des Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé, et sur une carrière située non loin des Grippes, commune de Douces, il sera procédé, par le ministère de M^e Maubert, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de pierres à chaux et de pierres taillées et non taillées, propres et destinées pour tombes ou pour constructions, charrettes, tombereaux, cheval, harnais, chaux hydraulique cuite en poudre, charbon de terre, grand nombre de sacs vides en toile, vin, fûtaillies, pavés en pierres, bois de charpente, et quantité d'outils et ustensiles de toute sorte.

On paiera comptant. (115)

Etude de M^e MAUBERT, huissier-audencier, à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi 21 mars 1859, à midi, dans les ateliers du sieur Marliac, à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, il sera, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques de divers tours à percer, monter, scier, et outils de tourneur-chapeletier de toute espèce, et autres objets.

On paiera comptant. (126)

Etude de M^e MAUBERT, huissier-audencier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 20 mars 1859, à midi, au domicile du sieur Louis Lebœuf, cultivateur, aux Mouts, commune de Saint-Martin-de-la-Place, il sera, par le ministère de M^e MAUBERT, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en :

Chaovre écu, fourrages, batterie de cuisine, vaisselle, huche, coffre, outils de toute sorte, linge, bourrées d'épines, chenevottes, barriques vides et divers autres objets.

On paiera comptant. (127)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROCHOUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Rochoux, horloger à Saumur, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le 30 mars courant, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(128)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce, le dix-huit mars dernier, le sieur JULIARD-DANJOU, marchand de rouenneries, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Sévin, membre de ce Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Vaillier, huissier à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(129)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce, le dix-huit mars dernier, les sieurs Auguste CHESNEAU et Paul RAVENEAU, chauxfourniers associés, demeurant aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé, ont été déclarés en état de faillite ouverte. M. Daget, membre de ce Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(130)

A VENDRE OU A LOUER.

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,
Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel.
(523)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 24 mars 1859, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. GUIOT, capitaine à l'Ecole impériale, maintenant chef d'escadrons, rue du Palais-de-Justice à Saumur, à la vente aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon en velours, étagères, consoles, jolie table de salon, tables de jeux, tables toilette, pendules, flambeaux, tables de salle à manger à 25 couverts, un joli ameublement de salle à manger complet en bois de chêne, chaises foncées en latanier, un superbe tapis en moquette, rideaux en damas et indiennes Perses, fauteuils chaises, lits, berceau et lits d'enfant, porcelaine, cristaux, vins rouge et blanc, bois de chauffage, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE D'ÉPAGES.

Jendi prochain 24 mars 1859, à deux heures après midi, à la mairie des Rosiers, il sera procédé à la vente aux enchères de : 1^o une pièce de bois essence chêne, de 3^m 68 sur 0^m 39, placée au canton de la Cone-de-l'Île ;

2^o Une autre pièce de bois, essence chêne, de 7^m 90 sur 0^m 29 ;

3^o Une autre pièce de bois, essence chêne, de 7^m sur 0^m 30 ;

Ces deux dernières pièces placées au Port-Neuf ;

4^o Et deux autres pièces de bois, essence chêne, de chacune 7^m 30 sur 0^m 27, au Port-Chaplet.

Ces pièces de bois ont été retirées du lit de la Loire, le deux janvier dernier.

On paiera comptant, et 5 p. 0/0. en sus.

Saumur, le 16 mars 1859.
Le Receveur des Domaines,
(132) LINACIER.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
appelée

LA TUFFERIE,

Située à Saumur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Gueule-du-Loup.

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins ayant de très-beaux arbres en rapport, notamment des pêchers qui ont jusqu'à sept mètres d'étendue et un beau carré d'asperges, le tout en un seul tenant entourés de murs de clôtures, et contenant soixante-onze ares.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux à Saumur. (120)

A VENDRE

Pour la Saint-Jean 1859,
UNE MAISON,
Rue de la Petite-Douve, n^o 9.
S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN-MASSÉ, demeurant dans ladite maison

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^e ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRHAGIQUES

de **GUIGON**, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.
GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infallible.
Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

A VENDRE UN MILLE

De très-beau plant de peupliers suisses de 3 à 4 ans,
Chez M. JESTRIE, à Longué.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

FOURRAGES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 26 mars 1859, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1500 quintaux métriques d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (110)

A CÉDER

DE SUITE,

Très-bon Établissement de loueur de chevaux et voitures.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON avec MAGASINS

Touchant le pont Cessart, à Saumur, A LOUER.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vins et eaux-de-vie. (84)

AVIS.

UNE DAME, connaissant la tenue des livres, désire avoir quelques heures d'écritures dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un APPRENTI CUISINIER à l'Hotel de France de Saumur. (107)

M^{me} veuve PLISSON, carrefour Dacier, n^o 5, fait savoir qu'elle vend des ANANAS venant de la Guadeloupe.

POUDRE DE RUBIS

Pour faire couper les rasoirs, pour polir l'or, l'argent, le cuivre, l'acier, l'ivoire, etc., 1 fr. 25 et 4 fr. le flacon.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Pour papier, carton, porcelaine, verre, marbre, bois, cuir, liège, etc., 50 cent. le flacon.

Dépôt chez M. LECOTTIER, 8, rue du Marché-Noir, à Saumur. (9)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phⁿ à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange ; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)